

**DECISION N°162-2024-
LOCATION DE L'ATELIER N°2 DE LA PEPINIERE DE CREATEURS SISE A
CHAZELLES-SUR-LYON AU BENEFICE DE CATHERINE GARRET**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs du Conseil Communautaire à Monsieur le Président,

Vu le projet de bail précaire et dérogatoire tel rapporté en annexe,

Considérant la demande de Madame GARRET Catherine, quant à la location de l'atelier N°2 de la Pépinière de créateurs sise à CHAZELLES-SUR-LYON (Loire), 8 Rue Marguerite GONON,

Considérant que ledit atelier N°2 est disponible au sein de cette Pépinière de créateurs, d'une superficie de 51,87 m² avec application de la grille tarifaire en vigueur (4,04 € HT/m²/mois), soit pour un montant de 209,55 euros HT par mois,

DECIDE

ARTICLE 1

De mettre en location au profit de Madame Catherine GARRET pour une durée déterminée à compter du 15 septembre 2024, pour une période de 24 mois, par bail précaire et dérogatoire l'atelier N°2 de la Pépinière de créateurs précité, d'une superficie de 51,87 m² avec application de la grille tarifaire en vigueur soit 4,04 € HT m²/mois soit un montant de 209,55 euros HT par mois.

ARTICLE 2

D'approuver et de signer le projet de bail précaire tel ci annexé.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 03/09/2024

**Le Président,
Pierre VERICEL**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240903-162-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2024